



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
Service application du droit des sols, circulation et risques  
Bureau application du droit des sols

**Arrêté n° 2360-25-0131**

**portant ouverture d'une enquête publique  
préalable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque  
au sol au lieu dit « Bruyère de Brieux / La Bruyère du Chien »  
sur la commune de Brieux  
par la SAS SOLEIA Brieux**

---

Le préfet de l'Orne,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles R 421-1, R 421-2, R 421-9, R 423-19, R 423-20, R 423-32, R 423-57 et R 424-2 ;

**Vu** le code de l'environnement, livre Ier, titre II, chapitre III, notamment les articles L 123-1 à L 123-19 et R 123-1 à R 123-27 relatifs aux enquêtes publiques dites environnementales et les articles L 122-1 à L 122-3 et R 122-1 à R 122-16 en matière d'étude d'impact ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° INTA2201139D du 12 janvier 2022 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de l'Orne ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 1122-2023-10032 donnant délégation de signature à Monsieur Yohann BLONDEL, secrétaire général de la préfecture de l'Orne en date du 27 novembre 2023 ;

**Vu** la demande de permis de construire n° 061 062 24 V0002 déposée à la mairie de Brieux par la SAS SOLEIA Brieux en date du 3 mai 2024 ;

**Vu** la demande de permis de construire n° 061 062 24 V0003 déposée à la mairie de Brieux par la SAS SOLEIA Brieux en date du 3 mai 2024 ;

**Vu** les pièces transmises à soumettre à l'enquête publique notamment : le dossier de demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale conformément à l'article R 123-6 du code de l'environnement ;

**Vu** la décision n° E25000031/14 du 24 avril 2025 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de CAEN désignant Monsieur PACORY Dominique en qualité de commissaire enquêteur et Madame Robert Cécile en qualité de commissaire enquêteur suppléante ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

## **A R R Ê T E**

### **ARTICLE 1er** : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur les demandes de permis de construire présentées par la SAS SOLEIA Brioux pour le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Brioux.

### **ARTICLE 2** : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Dominique PACORY en qualité de commissaire enquêteur et Madame Cécile ROBERT en qualité de commissaire enquêteur suppléante, désignés par Madame la Présidente du Tribunal administratif de CAEN, sont chargés de diriger l'enquête.

Le commissaire-enquêteur pourra auditionner à sa demande toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet. Le refus éventuel de demande d'information ou l'absence de réponse sera mentionné par le commissaire enquêteur dans son rapport.

### **ARTICLE 3** : Date d'ouverture et durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 à 14h00 au vendredi 3 octobre 2025 à 11h00 soit une durée de 33 jours.

### **ARTICLE 4** : Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique, en version papier, ainsi que le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique à la mairie de Brioux aux jours et horaires d'ouverture et ce, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête est également consultable en version numérique :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6366>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante :

<https://www.orne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire/Urbanisme-operationnel/Permis-de-construire-et-autres-autorisations-d-urbanisme/Les-enquetes-publiques>

- et sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative, place Bonet, 61 000 Alençon, aux jours et heures d'ouverture au public de celle-ci.

## **ARTICLE 5 : Modalités de dépôt des observations et propositions du public**

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra faire ses observations et ses propositions :

- sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie de Brioux, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public : le lundi de 14 heures à 18 heures et le vendredi de 9 heures à 13 heures.
- Sur le registre d'enquête dématérialisée accessible au lien suivant :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/6366>
- par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-6366@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6366@registre-dematerialise.fr) (les observations et propositions transmises par voie électronique seront annexées au registre papier) ;
- par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire-enquêteur à la mairie de Brioux.

## **ARTICLE 6 : Permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour l'informer sur le projet et recevoir leurs observations écrites ou orales :

- le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 de 14h00 à 16h00 à la mairie de Brioux ;
- le lundi 8 septembre 2025 de 14h00 à 16h00 à la mairie de Brioux ;
- le vendredi 19 septembre 2025 de 09h00 à 11h00 à la mairie de Brioux ;
- le vendredi 3 octobre 2025 de 09h00 à 11h00 à la mairie de Brioux ;

## **ARTICLE 7 : Publication**

Un avis au public faisant connaître la tenue de l'enquête publique sera publié aux frais du demandeur quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans trois journaux :

- . OUEST FRANCE,
- . LE JOURNAL DE L'ORNE,
- . LES NOUVELLES DE FALAISE

Cet avis sera également publié :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante :

<https://www.orne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire/Urbanisme-operationnel/Permis-de-construire-et-autres-autorisations-d-urbanisme;>

- sur le site internet comportant le dossier et le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6366>

Le présent arrêté sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci par tous moyens en usage et par voie d'affichage à la mairie de Brieux, visible à tout moment par le public.

L'accomplissement de cette formalité sera constaté par un certificat d'affichage délivré par le maire concerné.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera procédé, par les soins du pétitionnaire, à l'affichage du même avis sur les lieux ou en lieu situé au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés, et visible de la voie publique.

#### **ARTICLE 8 : Clôture de l'enquête publique**

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre et les documents annexés seront remis à Monsieur le commissaire enquêteur pour être clôturés. À réception de ces documents, Monsieur le commissaire enquêteur établira un procès-verbal de synthèse (P.V.S.) dans lequel sera communiqué l'ensemble des observations et propositions du public. Ce document sera remis dans un délai de huit jours à la SAS SOLEIA Brieux qui disposera de 15 jours maximum, pour produire son mémoire en réponse aux observations et propositions.

Le dossier avec son rapport sur le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées seront remis à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Orne, dans un délai de trente jours à l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3 du présent arrêté.

#### **ARTICLE 9 : Consultation du rapport et conclusions**

Le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et conclusions et avis de Monsieur le commissaire enquêteur, seront consultables pendant un an à la mairie de Brieux ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Orne.

Un exemplaire du rapport et des conclusions seront transmis à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen par Monsieur le commissaire enquêteur.

**ARTICLE 10 :** La sous-préfète de l'arrondissement d'Argentan, le directeur départemental des territoires de l'Orne, la Maire de Brieux, le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alençon, le

24 JUIN 2025

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet,  
Secrétaire Général

  
Johan BLONDEL